CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE DÉCORATION - CONDITIONS GÉNÉRALES DE CRÉATION

Le terme “Client” désigne toute personne physique ou morale procédant à une réservation, une commande ou une location auprès de SIX NOVEMBRE CRÉATIONS.

Le versement de l’acompte par le Client entraîne l’acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales, y compris leurs éventuelles modifications ultérieures.

1. Enlèvement et retour par vos soins

Les enlèvements et retours se font uniquement sur rendez-vous, directement à notre local. Les horaires convenus doivent être strictement respectés. En dehors de ces rendez-vous, aucune location ou commande ne pourra être remise ou reprise.
Des pénalités de retard s’appliquent en cas de retard si le retour est effectué par vos soins (voir article 12).

2. Livraison / Reprise du matériel par nos soins

La livraison et la reprise n’incluent ni le montage, ni le démontage des éléments loués. Les articles seront simplement déposés sur votre lieu de réception. Vous devrez également les démonter et les préparer pour le chargement lors de la reprise.
Si vous souhaitez que l’installation et le montage soient assurés par nos soins, merci de nous consulter pour un devis.
Nous ne pourrons être tenus responsables et redevables d’aucune indemnité des éventuels retards de mise à disposition du matériel dus à toute raison indépendante de notre volonté (intempéries, transports, retours des locations précédentes en retard, force majeure, grève ...), ni de leurs conséquences directes ou indirectes.

3. Location de décoration

Indépendamment de la durée de location, le prix de location est fixé par unité de temps mentionné sur le devis ou l’offre de prix. A défaut de précision, l'unité de temps retenue est le jour calendaire, soit 24h non fractionnables depuis l'heure de mise à disposition du matériel. L'intégralité de la durée de mise à disposition du matériel est facturée au client, sans qu'il ne puisse opposer d'évènements venant la réduire.
Tout élément endommagé, cassé ou perdu sera facturé (pénalité de 3 fois le prix de location de l’article). Une indemnité d'immobilisation du matériel pendant le temps des réparations pourra être facturé dès lors que cette immobilisation n’est pas imputable à SIX NOVEMBRE CRÉATIONS.
En cas de perte, casse ou dégradation des emballages, caisses ou contenants fournis avec les articles, une pénalité de 4 € par élément cassé, perdu ou dégradé sera appliquée.
Le matériel loué ne doit jamais rester dehors sous la pluie, le vent, la neige et laissé en extérieur la nuit. En cas de dégradation météorologique, il doit être immédiatement mis à l’abri. Tout élément endommagé, cassé ou perdu sera facturé (forfait de 3 fois le prix de location de l’article facturé).
Tout matériel doit être restitué propre et rangé. Des frais de nettoyage pourront être appliqués en cas de non-respect (forfait de 5€ par article à nettoyer).

4. Acompte / Solde

Un acompte de 30 % est requis pour valider une réservation. Il permet de garantir votre date et de lancer, au besoin, les créations. Les paiements acceptés pour l'acompte sont : virement, carte bancaire via lien de paiement en ligne via SumUp, espèces, chèque.
Le solde est dû lors de l'enlèvement, la livraison ou l'expédition. Les paiements acceptés pour le solde sont : virement, espèces ou carte bancaire. Si le paiement est réalisé par virement, il devra se faire au maximum 72h avant l'événement.
L'acompte est définitif et non remboursable, sauf cas de force majeure (voir article 13). Dans ces situations uniquement, l'acompte pourra faire l'objet d'un avoir ou d'un remboursement, au cas par cas, sur présentation de justificatifs officiels.
En dehors des cas de force majeure, l'acompte reste définitivement acquis et n'est en aucun cas remboursable, même en cas d'annulation par le client.

5. Pièces à fournir et caution

Une photocopie de votre carte d'identité, un chèque de caution et le solde devront être fournis lors de l'enlèvement ou de la livraison du matériel. Sans un de ces éléments, aucune remise du matériel ne pourra être effectuée.
Le montant de la caution est indiqué sur le devis ou l'offre de prix, et est calculé sur la base de trois fois le prix de chaque article loué.
En cas de casse, perte ou dégradation, la caution pourra, à notre appréciation, être partiellement ou totalement retenue. Une pénalité équivalente à 3 fois le prix de location de l'article concerné pourra être appliquée.

6. Annulation et modification de commande

Toute réservation de matériel est effectuée de façon ferme et définitive.
La commande peut être modifiée pour ajout de matériel sans limite dans le temps (selon disponibilité des nouveaux articles). Une nouvelle facturation sera alors réalisée.
Seul le cas de force majeure (défini à l'article 13) donne droit à l'annulation et pourra faire l'objet d'un remboursement, sur présentation de justificatifs officiels.

7. Réalisation de créations personnalisées (stickers, panneaux, personnalisations ...)

Un Bon À Tirer (BAT) sera envoyé par mail au client. Il vous appartient de vérifier toutes les informations et signaler toute anomalie. Aucune réclamation ne pourra être acceptée après validation.

8. Utilisation de stickers sur nos créations

Avant toute location, vous devez impérativement nous informer si des stickers seront apposés sur nos créations.
Toute dégradation (colle, rayures, traces ...) ou non-information de votre part pourra être facturée, notamment si les articles repartent en location le jour même ou lendemain du retour des articles.
Nous nous réservons le droit de refuser ou de vous demander de passer par notre intermédiaire pour la réalisation et la pose des stickers, notamment si les articles repartent en location le jour même ou le lendemain du retour.

9. Assurance et responsabilité

La location prend effet au moment où le matériel est mis à disposition du client (dès l'enlèvement ou livraison sur lieu de réception par nos soins). Dès lors, le client devient responsable des biens et la charge des risques est transférée au client.
Le client ne peut employer le matériel à un autre usage que celui auquel il est destiné ni enfreindre les règles de sécurité.
Toute perte, casse, dégradation ou accident relève de votre responsabilité. Nous ne pourrons être tenus responsables des dommages ou accidents liés à l'utilisation du matériel.
En cas d'incident de quelque nature que ce soit, le client s'engage à informer SIX NOVEMBRE CRÉATIONS dès la connaissance de l'incident et à lui transmettre sa déclaration de sinistre par écrit au plus tard dans les 72h.

10. Pénalités de retard et indemnités forfaitaires

Les pénalités de retard s'appliquent pour chaque jour de retard de paiement. Elles sont calculées à partir du lendemain de la date de règlement indiquée sur la date de la facture. Les pénalités de retard applicables sont de 3 fois le taux de l'intérêt légal.
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem)

11. Communication et publication sur les réseaux

En cas de publication sur Facebook, Instagram, TikTok, LinkedIn ou tout autre réseau et sites internet, nous vous demandons de mentionner SIX NOVEMBRE CRÉATIONS.

12. Collaboration avec d'autres prestataires

Dans le cadre d'événements où interviennent d'autres prestataires (wedding planner, décorateur, fleuriste, photographe, vidéaste ...), il est obligatoire de mentionner clairement SIX NOVEMBRE CRÉATIONS dans toute communication ou publication utilisant nos créations ou mettant en scène notre travail. Toute omission volontaire pourra entraîner des sanctions commerciales ou juridiques.

13. Cas de force majeure

Est considéré comme un cas de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur rendant impossible l'exécution de la prestation, conformément à l'article 1218 du Code civil.
Sont notamment reconnus comme cas de force majeure:

- Catastrophe naturelle (inondation, tempête, incendie, tremblement de terre, etc.)
- Crise sanitaire entraînant des interdictions de rassemblement ou contraintes légales empêchant l'événement
- Décès ou hospitalisation grave du client
- Attentat, acte terroriste ou événement exceptionnel entraînant l'impossibilité totale d'assurer la prestation
- Interdiction administrative ou impossibilité légale d'accéder au lieu de l'événement

SIX NOVEMBRE CREATIONS
83 rue de la gare - 62220 CARVIN
sixnovembrecreations@gmail.com
SIRET : 91083347400018